

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	30.06.2025	Folio n°
	Délibération	2025-106	
	Nature	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

**Syndicat Mixte
Normand'Innov**

Siège Social
Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 19 DU 30.06.2025
15 questions numérotées 2025-98 à 2025-112

DELIBERATION

ECOLE DE PRODUCTION « EPIFA 61 » CONVENTION ACCOMPAGNEMENT

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte, sauf pour la question n° 2025-101, présidée par Alain LANGE.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémie PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Lori HELLOCO	José COLLADO	Ensemble de la séance
Yves GOASDOUE	Jérémy PREVOST	

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusé : /

Absents : Julie BARENTON-GUILLAS, Laurent BEAUVAIS et Jacques FORTIS.

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2025-98 à 2025-100	7	7
	2025-101	6	6
	2025-102 à 2025-112	7	7

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
24.06.2025	10 H 00	Gilles RABACHE	12 H 20	02.07.2025	07.07.2025

R A P P O R T

Présenté par
Sophie GAUGAIN
Présidente

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	19	30.06.2025	N° d'ordre	N° délibération
				9	2025-106

OBJET	ECOLE DE PRODUCTION « EPIFA 61 » - CONVENTION – ACCOMPAGNEMENT
--------------	---

YZ/EA

Chers collègues,

Ouverte en 2023 sur le territoire de l'Orne, l'École de Production EPIFA61 a pour vocation de proposer à des jeunes, notamment en décrochage scolaire, une formation qualifiante et professionnalisante dans un environnement de production réelle : CAP conducteur de Ligne.

Ce modèle pédagogique permet une mise en situation concrète, en lien direct avec les entreprises du territoire. L'école accueille aujourd'hui 16 jeunes et 19 sont prévus pour la prochaine année scolaire.

Toutefois, la reconnaissance tardive de l'école par le Ministère de l'Éducation nationale, intervenue postérieurement à son ouverture, a eu pour conséquence de priver temporairement la structure des dotations publiques habituellement attribuées pour le financement du poste "élève". Cette situation a généré un manque à gagner, estimé à **145.000 €**, réparti sur deux années scolaires :

- 50.000 € pour l'année 2023/2024 ;
- 95.000 € pour l'année 2024/2025.

Pour faire face à ce déséquilibre, l'École de Production a dû puiser dans l'intégralité de sa trésorerie d'amorçage. Cette fragilité pourrait compromettre la continuité de son activité si aucun soutien n'est apporté rapidement.

Le Syndicat mixte Normand'Innov pourrait accompagner, exceptionnellement, de tuilage budgétaire par une avance remboursable, permettant à la fois un soutien immédiat et une projection vers la pérennité.

Il est proposé d'attribuer à l'École de Production EPIFA61, dans le cadre d'une convention (ci-jointe en annexe), un soutien financier structuré comme suit :

1. Avance remboursable à taux zéro

- Montant total maximal : **120.000 €**
- Versement : sur demande, en une ou plusieurs fois, sur une durée de **trois ans** (2025 à 2027).
- Remboursement : à compter de l'année scolaire **2027/2028**, par **échéances trimestrielles** sur une durée de **trois ans**.
- Modalité : sans intérêt ; exigibilité anticipée en cas de cessation d'activité ou de non-réalisation du projet.

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	30.06.2025	Folio n°
	Délibération	2025-106	
	Nature	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

Ce projet est inscrit dans la logique du **Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)** de la Région Normandie, qui soutient la création d'une offre de formation innovante et professionnalisante. Il participe également à la stratégie de **développement territorial de Normand'Innov**, en renforçant les passerelles entre formation, emploi et entrepreneuriat.

Une convention précise les modalités de mise en œuvre, de versement, de contrôle et de remboursement.

IL VOUS EST PROPOSÉ DE BIEN VOULOIR :

- 1 – APPROUVER** **le principe de** l'attribution à l'École de Production EPIFA61, d'une **avance remboursable de 120.000 €**, mobilisable sur trois ans à taux zéro ;
- 2 – AUTORISER** les termes de la convention annexée à la présente délibération, définissant les conditions d'exécution, de versement, de remboursement et de suivi des aides attribuées.
- 3 – AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document utile à la mise en œuvre de cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Yves GOASDOUE